

# *L'institution publique de « l'insécurité » locative*

---

Au-delà du registre policier et de ses faits divers, le thème de l'insécurité englobe aussi une question utile et aigüe: celle liée à l'insécurité locative des familles économiquement démunies. Contrairement à l'insécurité privée sur laquelle se braquent les projecteurs du souci sécuritaire, l'insécurité locative, elle, est fondamentalement instituée, politiquement et économiquement désirée, encouragée ou acceptée. En d'autres termes, l'insécurité locative est le produit, le résultat des options politico-économiques de nos gouvernants mêmes.

---

PAR DAVID VANHOOLANDT ET MOHAMED BEN MERIEME

Nos gouvernants ne cessent de scruter, d'observer « la hausse vertigineuse des loyers » (via, par exemple, L'Observatoire des loyers en Région bruxelloise). Pour autant, aucun acte politique susceptible de freiner, tempérer ou limiter cette férocité n'est posé. Nos élus se contenteraient-ils donc de simplement jeter un œil sur cette hausse des loyers sans voir que ce qu'ils regardent les regarde — aux deux sens du terme? Cette simple « politique du regard » (nécessairement plaintive et inactive) face à la hausse incessante des loyers et aux drames humains qu'el-

le occasionne — depuis bientôt treize ans! — ne trahit-elle pas, contrairement aux affirmations officielles, la satisfaction ou, au mieux, l'indifférence de nos gouvernants (régionaux et nationaux)? Bref, la hausse des loyers, en particulier, et l'insécurité locative des citoyens, en général, ne seraient-elles pas les conséquences logiques des « actions » et « inactions » de nos dirigeants? Ces actions et inactions, « justifiées » sur d'autres plans par leurs promoteurs, n'ont-elles pas pour conséquence première la création de violences locatives *instituées*?

## LA REVUE NOUVELLE

## SOCIAL

**L'ARGENT NE FAIT PAS  
LE BONHEUR...  
DES « PAUVRES »**

D'abord, comment ne pas mettre la hausse des loyers (du moins en Région bruxelloise) en parallèle — régionalisation et européanisation obligent — avec toutes ces activités politico-économico-urbanistico-régionales qui visent à « embellir », rendre « attractifs » la Région bruxelloise et ses quartiers « populaires » afin — qu'on ne se méprenne pas! — d'une part, d'éviter « l'exode » des « revenus moyens » et d'autre part, d'aguicher ceux de la périphérie? Cette rationalité régionale et sa loi « spéciale » de financement n'ont-elles pas pour effet d'entraîner une hausse des loyers? Tout travail d'embellissement de la capitale européenne n'engendre-t-il pas une augmentation de la « valeur d'échange » des composantes de la ville? Poser ces questions, c'est y répondre. Il peut cependant s'avérer utile de s'arrêter sur une question: au-delà de sa dimension européenne, pourquoi ce processus esthétique ne vise-t-il que les revenus moyens?

Pour rappel, l'institution régionale vit exclusivement de l'impôt sur les personnes physiques (I.P.P.). Or, seuls les citoyens qui travaillent payent cet impôt. Une séduction régionale à l'endroit des « revenus moyens » (exilés ou non) s'avère donc nécessaire. Les non-travailleurs (minimexés, demandeurs d'emploi, invalides, pensionnés et encore moins les mendiants...), quant à eux, n'intéressent nullement la Région. Ils ne sont donc pas nécessaires, à son sens, sur son territoire. L'« assurance-vie » de la Région est en fait conditionnée par

la présence intensive et maximale d'une classe moyenne susceptible d'assurer sa pérennité (financière). Puisque les pauvres ne l'alimentent pas en I.P.P., la Région bruxelloise s'en détourne.

Les pauvres et leurs quartiers forment des taches foncières sur la toile régionale. Le rêve régional est que ces « taches » puissent être totalement effacées par de nouvelles présences: « moyennes » et/ou « riches ». Le présupposé fondamental qui régit actuellement la politique régionale (du moins bruxelloise) est bien celui-là: là où est le « pauvre », le « revenu moyen » doit impérativement advenir.

À titre d'exemple, on peut voir des propriétaires privés, dans un quartier populaire, maintenir ou garantir des loyers faibles alors que, dans ce même quartier, l'impérialisme idéologique de la Société de développement de la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.) — dont le slogan est « Habiter Bruxelles à la mesure de vos envies » — construit et vend des logements à plus de 1000 euros le mètre carré, logements destinés exclusivement aux « revenus moyens ». Et les exemples de ces implantations régionales (réussies ou non) sont nombreux.

Il y a bel et bien un processus politique ségrégationniste mêlant accueil, d'un côté, et rejet, de l'autre, dont l'intention, pour préserver et pérenniser les institutions (régionales), est d'« envoyer au diable » les familles « pauvres » au profit d'un « flirt », suave et intéressé, avec les familles « moyennes » et « riches ». Une Région où les loyers sont « bas », attractifs ou adéquats

aux revenus « pauvres » est une possibilité réelle que craignent nos gouvernants régionaux : elle est en effet contraire à leur fervent souhait de faire « survivre » la Région à travers l'imposition.

Avoir un logement privé, confortable et abordable, est donc devenu une impossibilité pour des milliers de familles. Des logements privés existent, où ces familles ne résideront jamais<sup>1</sup>. En Région bruxelloise, même les « taudis » deviennent, eu égard aux montants des loyers pratiqués, un « luxe » pour une partie grandissante de la population. Ajoutons que des propriétaires privés, peu scrupuleux, n'hésitent pas, en outre, à subordonner arbitrairement la location à la délivrance de preuves de revenus professionnels (« revenus de remplacement s'abstenir »), de la preuve paiement des trois ou six derniers mois de loyer, au « faciès » ou par téléphone, à la consonance du nom, au nombre d'enfant... toutes exigences qui peuvent éventuellement se cumuler. Autrement dit, aujourd'hui plus encore que hier, il convient de ne pas être « pauvre » et surtout de ne pas cumuler ces « handicaps » socioéconomiques : être pauvre, mauvais payeur, étranger et avoir des enfants !

#### LE LOGEMENT SOCIAL COMME « STIGMATE DE L'ALTÉRITÉ »

Ensuite, il faut souligner que le secteur locatif social doit, en principe, répondre (en Région bruxelloise ou

ailleurs) à la demande des familles démunies et leur procurer ainsi un « toit pour ciel » plutôt qu'un « ciel pour toit », soit la dignité.

Alors que certains, exigeant le respect de ce droit au logement, se contentent de réclamer davantage de logements sociaux — en Région bruxelloise, le parc locatif social ne représente que 8 % du patrimoine immobilier global —, il n'est que plus urgent de voir en quoi l'existence même du secteur locatif social justifie, légitime et reconduit un ordre social ségrégationniste et inégalitaire entre ceux qui « ont les moyens » de conceptualiser, construire « la maison de leurs rêves » et de l'installer là où ils le désirent et ceux qui, démunis de tout, n'ont d'autre possibilité que d'accepter les « étuis à béotiens » que la Société immobilière du service public (S.I.S.P.) ou les sociétés de logements sociaux leur proposent (imposent). En d'autres termes, les premiers sont libres là où les seconds, eux, sont enchaînés, aliénés.

Soit dit en passant, il paraît invraisemblable qu'un ordre social aussi ségrégationniste et inégalitaire que celui-là puisse à ce point faire consensus. Mais au fond, l'idéologie « consensuelle » des temps actuels n'est peut-être qu'une idéologie politiquement correcte qui tente précisément de désigner et sauvegarder « la place » de chacun dans l'ordre terrestre obscur qu'elle assigne aux pauvres et aux riches en faisant précisément taire « la mésentente<sup>2</sup> », radicale et foncière, entre les hommes libres et les

<sup>1</sup> À l'heure de « la libre circulation des biens », la question liée aux possibilités (économiques) de « la libre implantation des personnes » n'en est que d'autant plus vive.

<sup>2</sup> Jacques Rancière, *La mésentente*, Galilée, 1995.

## LA REVUE NOUVELLE

## SOCIAL

hommes aliénés, enchaînés, entre « les parts et les sans-parts<sup>3</sup> ».

La présence même de logements sociaux, quoi qu'on dise, témoigne d'une violence institutionnelle ou étatique qui engendre et reproduit la ségrégation et l'inégalité entre les hommes. Et plutôt que de penser cette violence, on tente actuellement, par le biais de divers « projets d'accompagnement social », de la « panser », en l'humanisant. L'existence des logements sociaux — et la ségrégation et l'inégalité qui les caractérisent — n'est plus dictée par aucun Dieu... si ce n'est le dieu obscur du libéralisme et de l'idéologie consensuelle, porté aux nues par l'État et ses dispositifs institutionnels, qui commande que les pauvres puissent rester à leur place en *s'abritant* et non en *habitant*. Il suffit de jeter un œil sur la morosité, l'inhumanité, la « fonctionnalité », la vétusté de certaines cités de logements sociaux<sup>4</sup>, pour s'apercevoir que c'est afin de répondre, pour une certaine classe d'hommes, à cet unique besoin primaire: « s'abriter », que ces logements ont été créés de toutes pièces. Bref, seul l'homme « riche » et « libre » habite. L'homme « pauvre » et « enchaîné », quant à lui, n'a d'autre solution que celle de s'abriter où on lui laisse la possibilité de se cacher.

### LOGEMENTS « VIDES » ET « CRISE » LOCATIVE

Voilà pourtant, aussi, plusieurs années que la loi dite « Onkelinx » existe. Pour rappel, elle vise la réquisition de logements vides, depuis au moins six mois, par des institutions publiques (telles que les communes, les C.P.A.S., les sociétés de logements sociaux...), à les faire rénover par ces dernières et à les injecter ensuite dans le circuit locatif à des prix moindres que ceux pratiqués dans le secteur locatif privé. Or, selon les informations dont nous disposons, cette loi n'a quasiment jamais été appliquée concrètement par les représentants de ces institutions publiques. En d'autres termes, alors que de plus en plus de familles sont avides de combler le « vide » des logements vides, soit d'habiter décemment, ces institutions, elles, préfèrent — c'est du moins ainsi que nous interprétons leur passivité — maintenir ces logements vides.

Il n'y a donc pas, au sens strict, de crise du logement, mais plutôt un manque critique d'actes politiques en faveur des familles économiquement démunies.

### LE GOUT POLITIQUE DE LA « PRÉCARITÉ »

Enfin, comment des familles émarquant au C.P.A.S. (centre public d'action sociale) ou au chômage peuvent-elles seulement « vivre », avec une aide financière mensuelle

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> Il est vrai que ce constat n'est pas généralisable. Certaines cités de logements sociaux à Bruxelles et ailleurs contredisent en effet notre description. Cette dernière est le fait des cités bruxelloises telles que Liverpool (Molenbeek), Jean Dubrucq (Molenbeek), Agriculture (Schaerbeek), Marolles (Bruxelles). Il est vrai aussi que des rénovations ont été entreprises au sein d'autres cités bruxelloises et sont envisagées pour certaines de celles que nous avons citées. Mais tout cela reste du logement social...

## LA REVUE NOUVELLE

## SOCIAL

ou un « minimum d'existence » — fixé par nos gouvernants — plafonné à plus ou moins 780 euros (un peu plus parfois pour les demandeurs d'emploi)? Les loyers pratiqués en Région bruxelloise ne phagocytent-ils pas plus de 70 % de cette aide (voire beaucoup plus pour les grandes familles)? Nous avons réalisé une mini-enquête portant sur septante-et-une offres de logements de deux chambres à louer en Région bruxelloise — offres récoltées par la Bourse du logement en aout 2002. Elle démontre que la moyenne des loyers pratiqués s'élève à 665 euros, soit plus de 85 % de l'aide « généreusement » allouée. Que reste-t-il dès lors à ces familles pour assumer les autres charges: électricité, gaz, eau, nourriture, vêtements, soins de santé, matériels et abonnements scolaires, assurances, téléphone...? Ces familles, avec le « minimum d'existence », survivent. Mais cette survie financière n'est apparemment pas assez pénalisante aux yeux de nos gouvernants: il faut insécuriser davantage afin que les familles non seulement se sentent coupables du peu qu'elles perçoivent,

mais encore travaillent, à l'heure où le travail manque.

**SUJET OU OBJET?**

Les familles démunies (« pauvres ») subissent donc des violences locales (et économiques) instituées qu'on ne peut nier. Ces violences institutionnalisées — contrairement à celles, privées et contingentes, qui peuvent ou non survenir — deviennent des préoccupations quotidiennes dans la « survie » de ces familles: elles constituent ce drame qui ne cesse de se reproduire.

Questions: ces familles s'identifieront-elles, consentiront-elles donc à jouer le rôle de « rebut de l'humanité » que toutes ces institutions publiques, étatiques, leur assignent? Autrement dit, déclineront-elles ou non leur responsabilité face aux politiques publiques? Seront-elles des « objets » déterminés et acquiesçant ou, « militantes », des « sujets » indéterminés et révoltés?

*David Vanhoolandt  
et Mohamed Ben Merieme*

David Vanhoolandt et Mohamed Ben Merieme sont licenciés en philosophie.